

PROCES VERBAL

Comité syndical du 04 décembre 2024

Date de convocation : 25 novembre 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Excusé
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Présent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Présent
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Excusé
	Suppléant	Stéphane PETIT	Excusé
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Excusé
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Excusé
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Excusé
	Suppléant	Olivier PONROY	Excusé
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Excusée
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Absente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Absente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante		
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Excusée

Membres en exercice	37
Membres présents	13
Pouvoirs	10
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Dany BADET donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Eric FRESNEAU donne pouvoir à Jean PINIER	1
Tony IMBERT donne pouvoir à Jacky PINCHAULT	1
Lydie LACOU donne pouvoir à Catherine RUET	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Christine RENAUDET donne pouvoir à Dominique TOURRES	1
Philippe YVON donne pouvoir à Christophe VANDAELE	1
Nombre total de votes comptabilisés	23

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

JEAN PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre le 04 décembre 2024 à dix-huit heures à la salle des fêtes de Jeu-les-Bois sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Jacques BREUILLAUD, Maire de Jeu-les-Bois et membre du Comité Syndical, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024
- Point n°3. Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025
- Point n°4. Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°5. Validation du projet et du plan de financement 2025-2028 pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB
- Point n°6. Validation de la 11ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2024 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
- Point n°7. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation des actions TVB pour 2025 - 2026
- Point n°8. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2025
- Point n°9. Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2025
- Point n°10. Point sur l'avancement du programme LEADER : bilan de la 1ère phase des appels à projets et perspectives
- Point n°11. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG36 à compter du 1er janvier 2025
- Point n°12. Questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 25 Septembre 2024 à Vendoeuvres, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Il est précisé une correction à noter sur ce procès-verbal, M. Tony IMBERT, délégué de la commune de Châteauroux, avait été noté absent alors qu'il avait été excusé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 10 juin 2024.

(Délibération CS 24-12-01)

Point n° 3 : débat d'orientations budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a parcouru oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2025 du syndicat mixte décline :

- le contexte de la structure,
- une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2018-2024,
- une analyse prospective pour l'année 2025.

Ce rapport est exposé aux délégués du Comité Syndical dans les deux mois précédant le vote du budget et permet de donner lieu à un débat d'orientation budgétaire. Le Budget Primitif 2025 sera présenté et soumis au vote du prochain comité syndical qui est prévu le 5 février 2025.

I. Contexte

En application des articles L. 5721-1 à 5722-6 du CGCT, le syndicat mixte ouvert du Pays Castelroussin Val de l'Indre est composé de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne, de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du Conseil départemental de l'Indre.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, créé le 15 octobre 1996, a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global et durable de son territoire.

Le syndicat a la vocation d'être un lieu privilégié de réflexion, de concertation et de coordination des initiatives publiques et privées.

Regroupant 26 communes, sa population s'élève à 88 592 habitants au dernier recensement général de la population (RGP 2021 INSEE - population totale des communes en vigueur au 01/01/2024).

II. Rétrospective 2018-2024

1. Financière

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale est une des actions phares portées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre. Celui-ci mobilisant des financements importants pour le syndicat et le territoire, portant sur la période 2018-2024, il est intéressant que l'analyse prospective et le contexte dans lequel s'établit le présent ROB porte sur la même période.

a) L'évolution des budgets votés

Sur la période 2018-2024, en moyenne le budget annuel est de 624 180,44 euros détaillé par année comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget 2018	470 969,50 euros	136 210,08 euros	607 179,58 euros
Budget 2019	502 292,60 euros	54 526,66 euros	556 819,26 euros
Budget 2020	449 433,60 euros	30 949,76 euros	480 383,36 euros
Budget 2021	530 008,02 euros	38 941,47 euros	568 949,49 euros
Budget 2022	561 807,00 euros	68 013,03 euros	629 820,03 euros
Budget 2023	609 590,00 euros	97 301,76 euros	706 891,76 euros
Budget 2024	695 019,42 euros	124 200,20 euros	819 219,62 euros

Pour mémoire, les montants inscrits au budget Primitif 2024 étaient les suivants :

- Section de fonctionnement : 695 019,42 euros
- Section d'investissement : 124 200,20 euros

Le budget avait connu une baisse marquée jusqu'en 2020 en raison de la fin des enveloppes inhérentes à la révision du SCoT. En effet pour mémoire le budget dédié au SCoT sur la période 2014-2018 était le suivant :

SCOT - DEPENSES 2014-2018		
	Montant	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	164 579,52 €	399 573,42 €
Dépenses d'investissement	234 993,48 €	
SCOT - RECETTES 2014-2018		
	Montant	TOTAL
Recettes de fonctionnement	110 019,90 €	279 210,95 €
Recettes d'investissement	169 191,05 €	
SCOT DIFFERENCE DEPENSES / RECETTES		- 120 362,47 €

Depuis 2021 le budget est de nouveau en augmentation, liée à la réalisation d'études et de projets importants pour le Pays (opérations « haies », animation N2000 de la vallée de l'Indre, nouveau COT Enr, nouveau programme LEADER, étude de stratégie économique, animation du PAT, nouvelles études en matière de planification écologique...).

Pour l'année 2024, le budget voté comportait les évolutions notables suivantes :

- En dépenses : hausse principalement sur les charges du personnel suite au recrutement fin 2023 de la nouvelle chargée de mission « planification écologique » ainsi que la prise en charge de nouvelles études (stratégie économique, îlots de chaleur urbains, ...)
- En recette : nouvelles subventions obtenues liées aux études ou missions développées sur la planification écologique (fonds vert), sur l'alimentation (étude stratégique départementale), clôture des subventions LEADER accordées au Pays sur la programmation 2014-2022, animation du PAEC et du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, ...

b) Le recours à une ligne de trésorerie

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a eu recours entre 2016 et 2020, puis en 2022, à une ligne de trésorerie :

- entre 2016 et 2018, d'un montant de 100 000,00 euros
- en 2019, en 2020 puis en 2022, d'un montant de 150 000,00 euros.

Il n'a pas été nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie depuis début 2023 grâce à l'amélioration de la situation financière du syndicat. Toutefois cette éventualité sera examinée en 2025 en cas de besoin, notamment pour pallier le versement différé de subventions (en particulier européennes). Dans ce cas cette décision sera soumise aux membres du Comité Syndical suite aux consultations effectuées auprès d'organismes bancaires.

c) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Sur la période 2018-2023, les principales dépenses de fonctionnement sont constituées (en moyenne) :

- à 56,57 % des charges de personnel ;
- à 28,18% des services extérieurs (contrats de prestation, locations immobilières, frais de déplacement, cotisations, publications, etc.);
- à 5,64 % des autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions de fonctionnement d'associations, etc.) ;
- à 6,64 % des dotations aux amortissements ;
- à 2,97 % des achats et variations des stocks (fournitures, carburant, électricité, etc.).
-

En termes d'évolutions significatives :

- les charges de personnel ont diminué jusqu'en 2021, avec la fin de certains contrats à durée déterminée (OCMACS et SCoT) ; depuis 2022 la hausse est consécutive à l'impact de l'évolution des points d'indice, au changement de directeur depuis fin 2021 ainsi qu'au recrutement d'une nouvelle chargée de mission depuis fin 2023 ;
- la hausse des services extérieurs est consécutive aux actions initiées par le Pays ; actions subventionnées par ailleurs.

d) L'évolution des recettes de fonctionnement

Sur la période 2018-2023, les recettes de fonctionnement sont constituées en moyenne :

- à 46,72 % des contributions des deux EPCI que sont l'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne ;
- à 3,32 % de la participation du Conseil départemental (aucune évolution de celle-ci depuis la création du syndicat mixte) ;
- à 34,90 % de fonds de la Région Centre-Val de Loire, de la DREAL ainsi que de la DRAAF ;
- à 9,27 % de fonds européens ;
- à 5,78 % d'autres contributions et produits de services.

La contribution des 2 EPCI s'élevait en 2021 à 2,1041 euros par habitant. Pour mémoire celle-ci avait été complétée en 2019 par une participation exceptionnelle afin de pallier en partie le déficit dû au coût du SCoT. Elle a été portée à 2,1763 euros par habitant en 2022 puis à 2,2941 euros par habitant en 2023 afin de couvrir les évolutions de l'inflation, des charges et de nouvelles missions assurées par le Pays.

e) L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement restent à un niveau peu élevé depuis 2018, en moyenne au total à hauteur de 4 421,88 euros, du fait de la fin des dépenses générées par l'élaboration du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis 2018. En 2023 ces dépenses se sont élevées à 1672,35 euros.

f) L'évolution des recettes d'investissement

La variation significative du montant des dotations, fonds et réserves, provient des recettes en baisse liées à la finalisation de l'élaboration des documents d'urbanisme obtenues dans le cadre du SCoT. L'amortissement des immobilisations représente en moyenne 39 727,21 euros de recettes par an sur la période 2018-2023.

g) L'évolution de l'affectation de résultats 2018-2023

2018		2019		2020	
Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
-38 748,16 €	-50 026,66 €	-37 413,32 €	-16 397,77 €	-43 523,27 €	13 028,21 €

2021		2022		2023	
Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
45 471,74 €	40 528,50 €	-64 036,14 €	25 349,44 €	29 675,42 €	90 644,10 €

Suite à la recherche d'optimisation budgétaire menée par le syndicat, la situation financière s'améliore progressivement et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le retard de paiement de certaines subventions peut toutefois occasionner un déficit ponctuel qu'il est parfois difficile d'anticiper. Le résultat négatif en fonctionnement en 2022 montre en effet que la situation financière du Pays reste fragile.

2. Ressources humaines

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle des effectifs du syndicat mixte :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents au 31/12	5	5	5	5	5	6	6
Nombre d'équivalents temps plein	5	5	5	5	5	6	6
Nombre de départs effectifs	1	1	0	2	1	1	0
Nombre de recrutements externes	0	1	0	2	1	2	0

La diminution des effectifs depuis 2018 correspondait à la fin du contrat à durée déterminée du chargé de mission SCoT. Grâce à des financements obtenus sur le budget du Fonds Vert de l'Etat, le recrutement d'une nouvelle chargée de mission, en charge de la planification écologique et qui assure également l'animation du PAT, a été rendu possible depuis septembre 2023.

Pour la première fois depuis 2020, l'effectif du syndicat n'a connu aucun changement au cours de l'année 2024, signe d'une bonne stabilité.

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (56,57% sur la période 2018-2023, proportion qui se maintient autour de 56% en 2023 malgré la hausse des dépenses de fonctionnement elle-même compensée par une hausse des recettes grâce aux subventions obtenues par ailleurs :

Année	Charges de personnel
CA 2018	228 065,51 euros
CA 2019	216 405,38 euros
CA 2020	213 936,96 euros
CA 2021	210 760,97 euros
CA 2022	230 181,92 euros
CA 2023	252 285,55 euros
CA 2024 *	290 310,00 euros

* chiffre prévisionnel

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 39 heures. Les agents bénéficient de 25 jours de congés annuels et de 22 jours de RTT.

Au 31 décembre 2023, la structure des effectifs du syndicat est donc de 6 ETP.

La répartition des effectifs par catégorie au 31 décembre 2023 est de 67 % de catégorie A et 33 % de catégorie C. A titre de comparaison pour l'ensemble de la fonction publique en 2022, la répartition était de 37 % de catégorie A, 17 % de catégorie B et 45 % de catégorie C.

La répartition par sexe était à la même date de 67 % de femmes et 33 % d'hommes.

Au 31/12/2023, l'âge moyen des effectifs était de 41,2 ans.

Enfin au cours de l'année 2023 :

- deux journées de formation ont été recensées (une formation d'une journée pour deux agents) ;
- des arrêts de travail, concernant deux agents, ont généré 18 jours d'absence.

III. Analyse prospective pour 2025

Le budget du Pays Castelroussin Val de l'Indre est subordonné aux contraintes suivantes :

- des recettes en légère hausse, grâce à la mobilisation de nouvelles subventions, mais qui restent toutefois à limiter autant que possible (maintien à niveau constant de la participation du Conseil départemental, évolution du taux de cotisation des EPCI à maintenir afin de limiter la charge pour les intercommunalités),
- un décalage calendaire des actions entre les dépenses réelles et les recettes associées (subventions),
- des délais des autorités de gestion parfois non maîtrisés et qui retardent les paiements de subventions (délai d'instruction allongé, lourdeur administrative, défaut de lisibilité de la date de versement des subventions avec un délai de paiement pouvant atteindre deux ans ou plus).

À noter notamment qu'à ce jour, le Pays attend le versement de 226 307,60 € de subventions (FEADER et Région pour Natura 2000 et LEADER pour plusieurs actions réalisées), ceci pour des opérations menées en 2022, 2023 ou 2024.

Pour 2025, le budget adoptera la même ligne de conduite que lors des exercices des années antérieures :

- ajustement optimal des dépenses
- subventionnement systématique des actions portées par le syndicat mixte.

1. Les dépenses de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, les différentes opérations menées par le syndicat mixte qui seront proposées au budget primitif 2025 sont déclinées comme suit :

➤ **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : finalisation du CRST 2018-2024 et lancement des prochains CRST à l'échelle des EPCI**

Comme déjà exposé, pour mémoire le précédent Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), signé à l'échelle du Pays, a porté sur la période 2018-2024. Celui-ci a permis de mobiliser sur la durée de 6 ans un montant global de subvention de 16 282 000 euros.

L'année 2024 a été consacrée d'une part à la finalisation du précédent CRST, et d'autre part à mener la concertation en vue de l'élaboration des prochains CRST qui doivent dorénavant être signés à l'échelle des EPCI. La préparation et la négociation ont été menées à une échelle plus large, le bassin de vie regroupant Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et la Communauté de Communes d'Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.

La période de préparation doit aboutir à la validation et la signature des nouveaux CRST début 2025, intégrant le nouveau cadre d'intervention déterminé par la Région. Les nombreux projets proposés et retenus dans les prochains contrats s'inscriront donc en cohérence avec la nouvelle politique de la Région. L'année 2025 va être ainsi consacrée à instruire et permettre le subventionnement des projets lancés fin 2024 ou en 2025 et inscrits dans ces nouveaux CRST.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre bénéficie de la part de la Région de subventions notamment pour assurer l'animation et le suivi du CRST, pour un montant annuel de 35 000 euros.

➤ **SCoT**

Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018. En 2024 un bilan du SCoT a été réalisé, conformément à la réglementation, six ans après son adoption.

Ce bilan a abouti à la conclusion de ne pas mettre en révision le SCoT et de continuer à en assurer la mise en œuvre dans le cadre réglementaire actuel.

Parallèlement, au regard du cadre de référence des CRST, la Région Centre Val de Loire avait sollicité le Pays pour la mise à jour de l'étude de stratégie économique menée en 2013-2014. Cette nouvelle étude, financée par le CRST, a été menée entre septembre 2023 et juillet 2024 et permettra d'intégrer de nouvelles actions en matière économique pour le futur.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la loi climat et résilience de 2021 sur le Zéro Artificialisation Nette, une conférence régionale est mise en place à l'échelle de la Région afin de contribuer à établir une territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Ce travail est pris en compte pour la procédure de modification du SRADDET menée par la Région Centre-Val de Loire. Celle-ci, qui devait aboutir avant fin 2024, a été suspendue dans l'attente d'éventuelles évolutions législatives. Les porteurs de SCoT, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre, devront intégrer les évolutions futures qui devraient en effet impacter à terme le SCoT.

➤ **Trame verte et bleue**

Dans le cadre de l'animation du programme d'actions prioritaires de la trame verte et bleue, les actions démarrées et non finalisées en 2024 se poursuivront jusqu'en avril 2025, date de fin du financement de l'animation (CRST et LEADER). De nouvelles actions seront entreprises en mobilisant principalement les financements fléchés sur le CRST voire d'autres financements mobilisables.

Perspectives 2025 :

- Organisation de la 12^{ème} opération « Voulez-vous planter des haies ? » ;
- Poursuite de l'animation du pacte en faveur de la haie : accompagnement au montage de projets de plantation pour les agriculteurs, réalisation des demandes de subventions et de paiements ;
- Lancement sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, en lien avec les communes de son territoire, de la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal afin de couvrir l'ensemble du territoire du Pays (suite à la réalisation de l'ABC de Châteauroux Métropole) ;
- Lancement de l'étude sur les pollutions lumineuses et l'élaboration de trames noires : collecte de données à prévoir en régie, coordination ;
- Accompagnement et incitation des collectivités à mener des projets en faveur de la biodiversité : cours OASIS, restauration de mares, gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation ;
- Poursuite du travail engagé sur les espèces végétales invasives : support de communication, appui technique, veille ;
- Veille aux appels à manifestation d'intérêt et appels à projets, notamment pour rechercher d'autres sources de financement et lancer de nouvelles initiatives (Observatoire du bocage ; plan mare ; gestion intégrée des eaux pluviales ; restauration des milieux en particulier pour les communes de la Vallée de l'Indre en lien avec l'actuel projet Plan National d'Actions - PNA).

➤ **Natura 2000**

Maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, le COPIL et le Pays ont validé, fin 2024, une nouvelle période de 3 ans pour l'animation du site permettant la poursuite de la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB).

Cela permettra de poursuivre le travail d'animation en 2025 :

- Poursuivre les inventaires du groupe d'espèces d'odonate ; application d'un protocole commun à l'ensemble du site Natura 2000 ;
- Démarchage et accompagnement des propriétaires privés et publics dans la mise en œuvre de contrats et chartes Natura 2000 ;
- Montage et animation du nouveau PAEC 2025 en lien avec les nouveaux enjeux de la PAC ;
- Suivi des engagements des MAEC ;
- Rencontres avec les collectivités territoriales concernées par le périmètre Natura 2000 : politique Natura 2000, enjeux, leviers d'actions, relais sur le territoire d'intervention ;

- Mise en œuvre et finalisation du projet PNA (Plan National d'Actions) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne par la réalisation des travaux de restauration déterminés et validés à l'échelle de la Vallée de l'Indre ;
- Poursuivre la mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) ;
- Mise en œuvre de nouvelles actions de communication pour renforcer la connaissance du site Natura 2000 et des actions qui y sont menées.

➤ **COT Enr**

Un deuxième contrat d'objectif territorial centre et nord Indre, pour accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie et solaire) et porté conjointement par le Pays de Valençay en Berry et le Pays Castelroussin Val de l'Indre, a été retenu par l'ADEME et a démarré depuis 18 avril 2022 pour une durée de trois ans.

Les objectifs du contrat sur les trois années et à l'échelle des deux Pays visent à la réalisation de 10 projets (dont 20 % autre que la biomasse) et de 5 976 MWH d'énergie renouvelable.

Pour l'animation du contrat, les deux pays sont financés par l'ADEME sur une base fixée et répartie en fonction des projets engagés par l'ADEME chaque année au prorata pour chacun des territoires. A fin 2024 les perspectives d'atteinte des objectifs sont favorables et permettent d'envisager la préparation et le lancement, courant 2025, d'un 3^{ème} COT Enr. La durée du prochain COT sera de quatre ans et les objectifs seront à discuter en lien avec le Pays de Valençay en Berry et l'ADEME.

➤ **LEADER**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime et gère depuis 2014 un programme LEADER (Liaison Entre Action de développement de l'Economie Rurale). Le programme 2014-2020, prolongé jusqu'en 2022, a permis de faire bénéficier le territoire de 945 300 euros de subventions LEADER. Les paiements des derniers projets financés pourront s'étaler jusqu'au 30 juin 2025 et nécessiteront un suivi dans cette période des derniers dossiers à clôturer.

Pour la nouvelle période de programmation du FEADER 2023-2027, la Région Centre-Val de Loire, nouvelle autorité de gestion, a retenu la candidature commune du Pays Castelroussin Val de l'Indre avec le Pays de Valençay en Berry en affectant au territoire une enveloppe globale de 1 423 000 euros.

Les moyens dédiés à l'animation et la gestion du programme LEADER ont permis d'assurer le recrutement d'un chargé de mission pour chacun des Pays. Après deux premières années de montée en puissance limitée due au retard de mise à disposition des outils d'instruction et de pilotage du programme par la Région, l'année 2025 va permettre d'accélérer le portage du programme. Il s'agira d'assurer le financement des projets retenus à travers les différents appels à projet, dont la 1^{ère} phase s'est clôturée au 31 décembre 2024 mais dont la continuité est prévue dès le 1^{er} janvier 2025 par le lancement d'une 2^{ème} phase d'appels à projet.

➤ **Projet alimentaire territorial (PAT)**

Au printemps 2021, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a répondu à un appel à candidatures « investissement dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux » dans le cadre de la Mesure 13 du Plan de Relance. La Convention relative à l'attribution d'une aide du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour le projet intitulé « Ensemble, mettons la main à la « PAT » pour une alimentation plus locale et plus durable accessible à tous sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre », a été signée le 6 septembre 2021.

Suite au diagnostic agricole et alimentaire mené en partenariat avec le PNR de la Brenne en 2021, un travail d'élaboration du plan d'actions a été mené depuis 2022.

Le PAT du Pays labellisé « en émergence » a été subventionné par l'Etat (DRAAF) depuis avril 2021, à hauteur de 37,5 % dans ce cadre, ainsi que par le programme LEADER. Un avenant à la convention signée avec la DRAAF courant 2023 a permis de prolonger le financement jusqu'au 31 juillet 2024.

En 2024 le Pays a donc poursuivi la dynamique engagée afin de préparer la suite à donner à cette première phase de labellisation.

Une prolongation d'une année de la phase « en émergence » a été sollicitée et obtenue. De nombreuses actions ont été engagées dont deux particulièrement significatives :

- Mise en réseau des PAT de l'Indre. Les réunions entre animateurs des PAT de l'Indre se sont poursuivies et ont abouti au lancement d'un projet d'étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire du département. Cette étude durera 8 mois et permettra la co-construction de trois scénarios prospectifs à horizon 2050, afin d'identifier des pistes d'actions pour faire évoluer le dispositif et les pratiques en coopération ;
- Projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin Val de l'Indre » porté par le CPIE Brenne-Berry. Ce projet s'appuie sur l'organisation d'ateliers pour les structures d'aide de publics en situation de précarité (d'avril 2024 à décembre 2024), puis se poursuivra sur la mise en place d'une expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation toute l'année 2025.

En 2025 la demande de labellisation de niveau 2 « PAT opérationnel » sera ainsi sollicitée en s'appuyant sur les actions engagées et le partenariat mis en place.

➤ **Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE)**

Le CRTE du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été signé le 6 décembre 2021. Bâti sous la forme d'un projet de territoire, le CRTE s'articule autour des trois grandes orientations suivantes :

1. renforcer l'attractivité économique du territoire, en phase avec les grandes transitions
2. faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire
3. renforcer la qualité de vie pour tous les habitants.

Il porte sur une durée de six ans et a permis d'intégrer 131 projets portés par les collectivités du territoire en cohérence avec les orientations. Le coût total des actions et projets inscrits dans le CRTE s'élevait à plus de 126 millions d'euros. La mise en œuvre du contrat est accompagnée par le Pays. Après trois ans de mise en œuvre, il s'agira d'établir un bilan du CRTE et de faire évoluer début 2025 le CRTE, en concordance avec les évolutions fixées par l'Etat et les stratégies départementales et régionales mises en place dans la cadre de la stratégie climat 36 et de la COP régionale lancée fin 2023 par l'Etat et la Région.

➤ **Mise en œuvre de l'animation de la planification écologique (APE)**

Grâce au financement du Fonds Vert, une animation de la planification écologique portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été mise en place sur le territoire. Cette mission vise, en cohérence avec la mise en œuvre du CRTE, à assurer le suivi d'actions partagées sur le territoire dans les domaines d'intervention du Fonds Vert (renaturation, planification énergétique, mobilité durable, stratégie nationale biodiversité, ...).

Pour cela le Pays se voit doter de moyens supplémentaires en ingénierie afin de :

- En appui des communes ou intercommunalités du territoire, assurer le pilotage de projets à enjeux en matière de planification écologique ou énergétique,
- Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration des plans de financement de leurs projets et le montage de leurs dossiers de subvention et assurer leur intégration aux politiques contractuelles,
- Assurer une veille sur les outils financiers (appels à projet, politique contractuelle, ...) pour l'ensemble des projets du territoire, visant à optimiser les plans de financement croisés des projets des communes et intercommunalités.

Cette mission a notamment conduit en 2024 à la réalisation d'une étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) par le CEREMA. Elle visait à identifier des zones plus sensibles aux phénomènes de surchauffe pour chacune des 26 communes du Pays, et ainsi faire émerger d'éventuels projets de végétalisation ou encore de déminéralisation. La mise en œuvre opérationnelle de projets pourra être engagée suite à cette première phase d'étude pour les communes volontaires.

En 2025 le Pays continuera à mobiliser ses moyens d'intervention en appui en ingénierie afin que les actions et projets initiés s'inscrivent en cohérence avec la planification écologique sur le territoire.

➤ **Conseil de développement**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre accompagne le Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre dans ses missions. La composition du Conseil de Développement a été largement renouvelée au début de l'année 2022 et Philippe Guillot a été désigné comme président en date du 4 avril 2022. Chaque année une enveloppe financière est maintenue pour le paiement de la cotisation auprès de la coordination nationale des conseils de développement et, si besoin, pour la contribution à l'organisation de nouveaux projets et la participation à des frais divers (déplacements notamment) en fonction des nouveaux projets qui pourraient être initiés au cours de l'année par les membres du Conseil de Développement.

Le mandat des membres du CODEV arrivant à terme après une durée de trois ans, celui-ci devra faire l'objet d'un renouvellement au cours de l'année 2025.

➤ Charges de personnel

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2025 s'articulera autour :

- du maintien des effectifs au niveau actuel (6 ETP) ;
- de l'augmentation des charges de personnel en fonction des évolutions salariales possibles en cours d'année pour les agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
- d'une possible hausse du point d'indice pour prendre en compte l'inflation.

La part des charges de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement, s'établissait à 56,57% sur la période 2018-2023. Elle connaît une baisse prévisionnelle pour l'année 2025 pour s'établir en proportion à environ 50 %.

Prospective et estimation des principales dépenses de fonctionnement :

• Charges de personnel	:	312 000 euros
• Indemnités des élus	:	21 800 euros
• Actions TVB, y compris lancement de l'ABC de la CCVIB	:	87 000 euros
• Actions pour l'animation Natura 2000 vallée de l'Indre	:	90 150 euros
• Animation PAEC	:	67 500 euros
• Animation et actions PAT	:	55 350 euros
• Dépenses courantes de fonctionnement	:	19 000 euros
• Location immobilière (y/c TF)	:	17 800 euros
• Dotations aux amortissements	:	30 000 euros
• Divers	:	5 000 euros

Total (arrondi) : 705 600 euros

2. Les recettes de fonctionnement :

Conformément à la décision prise lors du Bureau Syndical du 10 septembre 2024, il n'est pas prévu pour 2025 d'évolution de la contribution des EPCI qui se maintiendra donc à hauteur de 2,2941 €/habitant.

La contribution globale pour 2025 sera donc similaire à celle fixée en 2024, soit 204 466,25 euros, répartie par EPCI comme suit :

- Châteauroux Métropole : 173 004,96 €,
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 31 461,29 €.

Prospective et estimation des principales recettes de fonctionnement :

• EPCI	:	204 466 euros
• Conseil départemental	:	13 340 euros

- Fonds LEADER (animation 2023 et 2024) : **48 583 euros**
- Fonds LEADER (autres actions 2023-2024) : **9 465 euros**
- FEADER (Natura 2000 - PAEC 2023 et 2024) : **153 349 euros**
- Région CVL (Natura 2000 2023 et 2024) : **38 337 euros**
- DRAAF (pacte en faveur de la haie) : **11 558 euros**
- Région Centre-Val de Loire : **105 055 euros**
(animation CRST, animation et actions TVB et PAT, diverses études)
- ADEME (COT EnR) : **12 850 euros**
- ADEME (étude stratégie alimentaire 36) : **34 300 euros**
- Fonds Vert (animation planif écologique) : **25 500 euros**
- Fonds Vert (biodiversité / PNA) : **4 425 euros**
- Agence de l'eau Loire Bretagne (PNA) : **18 205 euros**
- OFB / lancement de l'ABC de la CCVIB : **22 150 euros**
- Autres participations (bénéficiaires TVB,...) : **4 000 euros**

Total (arrondi) : 705 600 euros

3. L'investissement

En termes d'investissement, le budget restera modéré et adapté à la structure :

- En dépenses, les lignes identifiées sont :
 - les immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, panneaux du GR 46, etc.) ;
 - le matériel informatique, logiciels et licences ;
 - le financement des études stratégiques ayant vocation à accompagner les collectivités du territoire pour engager des projets d'aménagement, notamment en lien avec la planification écologique et énergétique (lutte contre les îlots de chaleur urbains, étude sur les trames noires, ...), ou le cas échéant des études préalables nécessaires en vue de futures évolutions du SCoT.
- En recettes, les prévisions s'articuleront autour :
 - du FCTVA ;
 - de l'amortissement des immobilisations.

Telles sont les orientations budgétaires que le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est fixé pour l'exercice budgétaire 2025.

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement présenté et validé par les membres du Bureau Syndical le 14 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les dispositions proposées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- A DEMANDÉ au Président de préparer le budget Primitif 2025

(Délibération CS 24-12-02)

Point n°4 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé la démarche de concertation menée depuis le début de l'année 2024 avec la Région Centre-Val de Loire visant à aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Cette concertation associe les collectivités des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la Communauté de Communes d'Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Le calendrier de concertation qui s'est tenu à ce jour est le suivant :

- 26 janvier 2024 : réunion de cadrage, au siège de la Région à Orléans, avec les élus de la Région et les présidents des EPCI et des Pays ;
- 9 avril 2024 : réunion de concertation politique, organisée au sein de la maison de la Région à Déols ;
- 31 mai 2024 : réunion de concertation élargie invitant l'ensemble des élus et des acteurs socio-professionnels du bassin de vie, organisée au centre socio-culturel de Déols.

Les différentes phases de réunions ont d'abord permis d'alimenter la Convention d'objectifs et de moyens, dont une première version a été proposée par les services de la Région en septembre 2024. Des échanges sont ensuite intervenus au cours du mois d'octobre afin de finaliser ce projet de convention pour qu'elle puisse être soumise aux différentes instances avant la fin d'année 2024. Le Conseil Régional Centre Val de Loire avait initialement prévu de valider cette convention lors de la CPR (Commission Permanente Régionale) fixée le 29 novembre 2024.

Or par courriel daté du 20 novembre 2024, la Région a fait part du décalage de calendrier quant au passage en CPR des Conventions « Région-Territoire, Ambitions 2030 », compte tenu des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Celle-ci devrait être soumise pour validation à la Commission Permanente Régionale prévue le 31 janvier 2025 d'après les dernières informations en notre possession.

Cette date amène donc à repousser la validation de cette convention qui devait être soumise pour avis au présent Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

En parallèle les projets de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), à l'échelle des EPCI du Pays Castelroussin Val de l'Indre (Châteauroux Métropole et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne), ont été préparés en concertation avec les élus des communes du territoire.

Les enveloppes financières pour chacun des CRST doivent être réparties en concertation avec la Région sur la base des projets qui ont été proposés par les collectivités et acteurs du territoire.

Le montant destiné par la Région pour la prochaine contractualisation, sur la durée globale de six ans et pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, reste au même niveau que lors du précédent CRST, c'est-à-dire de 16,282 millions d'euros. L'engagement de la Région est pluriannuel, il porte sur une durée de six ans avec deux CRST prévus (un par EPCI) portant sur deux périodes de trois ans et la possibilité de report de crédits entre les deux périodes et entre les deux EPCI. Les maquettes financières des CRST ont été établies pour la première période de trois ans.

Parallèlement il a été nécessaire de respecter le nouveau cadre d'intervention des CRST fixé par la Région :

- Un premier bloc d'intervention, portant sur les domaines de la biodiversité, des mobilités, la transition énergétique, l'animation des PAT, ... doit intégrer a minima 40% des crédits du CRST pour les projets concernés, dont 10% spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité
- Le deuxième bloc d'intervention porte sur les services, l'économie, la culture, ... et concernera 60% maximums des crédits du CRST.

Une nouvelle réunion de concertation, prévue le 28 novembre 2024 avec le vice-président Dominique ROULLET et les présidents des EPCI, a permis de présenter les projets de maquette financière afin de finaliser ensuite le travail d'élaboration des prochains CRST.

Les propositions ont été jugées trop élevées par la Région par rapport aux enveloppes cibles, qui avaient été évaluées ainsi :

- Pour la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne (période 2024-2027) :

- 18 projets identifiés proposés
- 1 963 400 € de subvention régionale.

- Pour Châteauroux Métropole (période 2024-2027) :

- 45 projets identifiés proposés
- 6 809 465 € de subvention régionale.

Ainsi un travail technique est en cours en vue de préparer une nouvelle réunion de négociation d'ores et déjà fixée le 9 janvier 2025.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation pour l'élaboration des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Point n°5 : validation du projet et du plan de financement 2025-2028 pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle l'historique de la proposition de réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne. Ce projet a été envisagée depuis fin 2023, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est positionné afin d'accompagner la CCVIB pour mener cette démarche.

Pour mémoire un ABC répond à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité ;
- Prendre en compte ces nouvelles connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme par exemple) ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques, les citoyens et habitants grâce à l'organisation de réunions, d'ateliers, de sorties nature, d'instances de concertation et ce, tout au long de la réalisation du projet.

La volonté de mener un ABC à l'échelle intercommunale de la CCVIB est également de s'inscrire dans la continuité de celui réalisé sur le territoire de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Cela permettra ainsi de couvrir l'ensemble du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour doter ce dernier de connaissances et d'arguments solides pour passer à l'action.

Ce projet a été soumis aux membres du Bureau Communautaire de la CCVIB lors de la réunion du 10 novembre 2023, celui-ci a émis un avis favorable de principe pour lancer la démarche et répondre à cet appel à projets par l'intermédiaire du Pays. Il a été convenu que chaque commune participerait financièrement afin de couvrir une partie du cout de l'étude, à hauteur de 20 k€ à charge des communes, sur la base d'un cout estimé à hauteur de 1,50 €/habitant.

Pour répondre à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de bénéficier des financements de l'Etat prévus jusqu'en 2024 à hauteur de 80%, plusieurs scénarios ont été envisagés. Il a été retenu le principe que ce soit le Pays Castelroussin Val de l'Indre qui assurera le portage du projet dans une démarche multi-partenaire. Le partenariat s'articulera autour de la CCVIB et des communes de son territoire, avec accord préalable de ces dernières.

La majorité des communes a ainsi délibéré favorablement début 2024, seule la commune de Villedieu-sur-Indre n'a pas encore délibéré à ce jour.

Monsieur Xavier ELBAZ précise qu'il est d'accord pour que la commune de Villedieu-sur-Indre participe à l'Atlas de Biodiversité, mais pas avec le niveau de participation financière sollicitée eu égard aux inventaires de biodiversité déjà réalisés sur la commune sur le périmètre du golf et de la prairie de Mehun.

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle ensuite que le calendrier prévoyait une réponse à l'appel à projet annuel de l'OFB au plus tard le 15 septembre 2024. Lors des échanges préalables, l'OFB a incité le Pays à prévoir l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'ABC en étant le plus exhaustif possible, sans omettre aucune dépense : en effet le budget de l'Etat pour les prochaines années dédié à cette thématique sera probablement en forte diminution.

L'OFB a également conseillé de fixer un calendrier précis d'élaboration de l'ABC ; celui-ci a ainsi été établi en concertation en intégrant les contraintes de réalisation afférentes aux études environnementales.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de l'ABC à l'échelle de la CCVIB serait donc le suivant :

- début 2025 : recrutement du/des prestataires en charge de l'ABC
- mars 2025 - mars 2026 : Installation du projet dans le territoire – connaissance du territoire - promotion de l'ABC – fédération et implication des acteurs
- mars 2026 – mars 2027 : Mise en place des protocoles de prospection – lancement des démarches participatives – programme d'animations
- mars 2027 – mars 2028 : Prospections de terrain (scientifiques et participatives)
- mars 2028 – mars 2029 : Restitution – bilan – perspectives opérationnelles.

En cohérence le plan de financement global et détaillé par année a été préparé. Il prévoit des dépenses plus importantes qu'initialement envisagé, à hauteur d'environ 278 k€HT. Celui-ci comprendra également les frais salariaux de la chargée de mission environnement du Pays, en partie affectée sur le projet, ainsi que le recrutement ponctuel d'un/d'une stagiaire afin d'assister le Pays pour la réalisation de ce projet ambitieux.

Afin de couvrir l'intégralité des dépenses sans reste à charge pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, il a été proposé à la Région de réserver une subvention complémentaire à celle de l'OFB dans le cadre du prochain CRST. Celle-ci sera mobilisée sur l'axe biodiversité, affectée au Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le cadre de la Convention « Région-Territoires » signée à l'échelle du Pays.

Le plan de financement prévisionnel, intégrant le planning des dépenses et des recettes prévues chaque année, est ainsi le suivant :

Calendrier des dépenses		Calendrier des recettes			
Période	Montant	Année	OFB	Région - CRST	Communes
Mars 2025 – mars 2026	30 800 € 33 880 € (y/c charges indirectes)	2025	1 ^{er} acompte 30% : 73 340 €	Acompte 50% : 20 281 €	
Mars 2026 – mars 2027	60 000 € 66 000 € (y/c charges indirectes)	2026			Acompte n°1

Mars 2027 – mars 2028	100 000 € 110 000 € (y/c charges indirectes)	2027	2 ^{ème} acompte 40% : 97 784 €		Acompte n°2 (le cas échéant)
Mars 2028 – mars 2029	87 000 € 95 700 € (y/c charges indirectes)	2028			Acompte n°3 (le cas échéant)
		2029	Solde 30% : 73 340 €	Solde 50% : 20 281 €	Solde
TOTAL dépenses	277 800 € 305 580 € (y/c charges indirectes)	TOTAL subventions	244 464 €	40 562 €	20 552 €

Pour les communes la répartition des versements est proposée selon les modalités suivantes :

Pour les communes dont le montant total de la contribution communale est inférieur à 2 000 € -

Paiements en 2 fois en 2026 et en 2029 :

- Argy : 900 € - 1 acompte (450 €) et solde (450 €)
- La Chapelle-Orthemale : 147 € - 1 acompte (73 €) et solde (74 €)
- Chezelles : 687 € - 1 acompte (343 €) et solde (344 €)
- Méobecq : 575 € - 1 acompte (287 €) et solde (288 €)
- Neuillay-les-Bois : 1 014 € - 1 acompte (507 €) et solde (507 €)
- Saint-Genou : 1 442 € - 1 acompte (721 €) et solde (721 €)
- Saint-Lactencin : 627 € - 1 acompte (313 €) et solde (314 €)
- Sougé : 228 € - 1 acompte (114 €) et solde (114 €)
- Vendoeuvres : 1 634 € - 1 acompte (817 €) et solde (817 €)

Pour les communes dont le montant total de la contribution communale est supérieur à 2 000 € -

Paiement en 4 fois en 2026, 2027, 2028 et 2029 :

- Buzançais : 6 869 € - 3 acomptes (1 717 € x 3) et solde (1 718 €)
- Niherne : 2 343 € - 3 acomptes (586 € x 3) et solde (585 €)
- Villedieu-sur-Indre : 4 088 € - 3 acomptes (1 022 €) et solde (1 022 €).

L'ensemble du plan de financement et des dispositions proposées ont été présentées et validées par les membres du Bureau Syndical lors de la réunion du 14 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à la majorité (22 voix POUR, 1 voix CONTRE de Monsieur Xavier ELBAZ) :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des éléments présentés relatifs au projet de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal prévu de 2025 à 2028 à l'échelle de la CCVIB,
- A APPROUVÉ le plan de financement pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB,
- A APPROUVÉ la répartition et le calendrier des versements par communes de la CCVIB permettant la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal.

(Délibération CS 24-12-03)

Point n°6 : validation de la 11ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2024 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente la démarche du 11^{ème} appel à candidatures dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? ». C'est le 7 mars 2024 que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a lancé ce nouveau projet destiné aux agriculteurs, associations, entreprises, particuliers et collectivités territoriales intéressés qui avaient jusqu'au 14 avril 2024 pour déposer une candidature auprès du Pays.

À l'échéance de cette démarche, dix candidatures recevables ont été reçues.

Il est à noter que pour cette année 2024, un nouveau dispositif lancé par l'Etat, le Pacte en Faveur de la Haie, a pu être mobilisé pour accompagner et financer des projets importants portés par des agriculteurs ou exploitants, ainsi que l'établissement Naturapolis. Ceux-ci sont au nombre de quatre sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, financés directement par ce nouveau dispositif : ils ne sont donc pas pris en compte dans les éléments présentés ci-après même s'ils ont été accompagnés par la chargée de mission environnement du Pays.

Les six autres candidatures retenues au titre de l'appel à projets 2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont les suivantes :

- PATRIGEON Xavier : boisement - 1300m² ; Alignement d'arbres 80m ; Arbres fruitiers isolés 8 qté (Arthon - les Baudets) ;
- Commune d'Ardentes : Haie champêtre 2 rangs - 45m ; Arbres isolés - 11 qté (Ardentes – cimetière)
- PERICAT Thierry : Haie champêtre 2 rangs - 100m (Buzançais - la Perrière)
- GFA Maison Neuve : Verger - 1000m² (Saint-Maur - la Maison Neuve)
- Commune de Sassierges-Saint-Germain: compléments de plants (fruitiers), 27 qté
- Commune de Mâron : verger – 1500m².

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE présente deux projets concernés et plus particulièrement les plans d'implantation prévus pour ces deux projets à Arthon et à Buzançais.

Le plan de financement correspondant pour la mise en œuvre de cette nouvelle opération est le suivant :

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	TTC
Plants (TVA 5,50%)	2 885,08 €	3 043,75 €	Région CRST (80%) fournitures et prestation externe	4 000,00 €
Plants et fournitures (TVA 10%)	211,53 €	232,68 €		
Fournitures (TVA 20%)	991,88 €	1 190,25 €		
Frais de livraison (TVA 20%)	320,00 €	384,00 €	Bénéficiaires (20%) fournitures	893,34 €
Formation taille des haies	200,00 €	200,00 €	Bénéficiaires (20%) conseils et montage technique	893,34 €
Appui montage administratif et technique (en régie)	893,34 €	893,34 €	Pays (autofinancement)	157,34 €
TOTAL		5 944,02 €	TOTAL	5 944,02 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- A APPROUVÉ le plan de financement de la 11^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »
- A AUTORISÉ le Président à solliciter une subvention régionale sur le nouveau cadre d'intervention n°4 des CRST « opérations collectives de plantations d'arbres et/ou de haies », à hauteur de 4 000.00 euros.

(Délibération CS 24-12-04)

Point n°7 : approbation du plan de financement pour les missions d'animation des actions TVB pour 2025 - 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que dans le cadre de l'animation des actions sur la Trame Verte et Bleue (TVB) portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de nouvelles demandes de subvention doivent être sollicitées pour poursuivre la mobilisation locale sur cette thématique, notamment en vue de poursuivre sur les prochaines années les opérations collectives « voulez-vous planter des haies ? ».

Dans le cadre de cette mission, les autres projets en perspective sur 2025 en cohérence avec les orientations budgétaires du Pays portent notamment sur :

- la poursuite de l'animation du pacte en faveur de la haie : accompagnement au montage de projets de plantation pour les agriculteurs, réalisation des demandes de subventions et de paiements ;
- le lancement sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, en lien avec les communes de son territoire, de la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal afin de couvrir l'ensemble du territoire du Pays ;
- le lancement de l'étude sur les pollutions lumineuses et l'élaboration de trames noires : collecte de données à prévoir en régie, coordination ;
- l'accompagnement et l'incitation des collectivités à mener des projets en faveur de la biodiversité : cours OASIS, restauration de mares, gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation ;
- la poursuite du travail engagé sur les espèces végétales invasives : support de communication, appui technique, veille ;
- la veille aux appels à manifestation d'intérêt et appels à projets, notamment pour rechercher d'autres sources de financement et lancer de nouvelles initiatives (Observatoire du bocage ; plan mare ; gestion intégrée des eaux pluviales ; restauration des milieux en particulier pour les communes de la Vallée de l'Indre en lien avec l'actuel projet Plan National d'Actions - PNA).

Pour mener ces missions, il est proposé que le temps dédié à l'animation des actions TVB par la chargée de mission environnement soit maintenu comme depuis avril 2023 à hauteur de 35%. La période de financement, objet du plan de financement ci-dessous, porte sur la période du 1er avril 2025 au 31 décembre 2026.

En cohérence le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	Région - CRST	FEADER - LEADER	Participation des bénéficiaires et autofinancement du Pays (reste à charge)
Salaire brut + charges patronales 0,35 ETP Élodie JOLIVEAU	30 450,00 €	40 % (animation) 12 180,00 €	40 % (animation) 12 180,00 €	20 % (animation) 6 090,00 €

Matériel informatique	950,00 €		80% (matériel) 760,00 €	20% (Pays-matériel) 190,00€
TOTAL	31 400,00 €		31 400.00 €	

Concernant les prochaines opérations de plantations de haies, la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation sera maintenue à hauteur de 20% du cout du projet (soit, avec les 20% sur les plants et fournitures, une contribution de 40% au total). D'où un taux d'aide fixé depuis 2022 à hauteur de 60% sur l'achat des plants et des fournitures, comprenant l'accompagnement par la chargée de mission environnement pour le montage administratif et technique du projet.

Conformément à ces dispositions, après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- A APPROUVÉ le plan de financement du poste (0,35 ETP) relatif à l'animation des actions TVB pour la période 2025-2026,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter à solliciter une subvention régionale sur le nouveau cadre d'intervention n°3 des CRST « restauration, préservation et valorisation des écosystèmes » à hauteur de 12 180,00 €, une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 12 940,00 €, et la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation selon une part fixée à hauteur de 20% du cout de chaque projet de plantations soit 6 090,00 € ; le reste à charge du montant global de l'opération étant pris en autofinancement par le Pays.

(Délibération CS 24-12-05)

Point n°8 : approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après six ans d'animation du site, le COPIL Natura 2000 du 15 octobre 2024 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er janvier 2025.

Pour l'année 2025, le plan de financement des missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC est évalué sur la base de 65% du temps dédié à ces missions par la chargée de mission environnement.

De plus comme les années précédentes, la chargée de communication du Pays est affectée à 25% du temps sur les actions de communication pour l'animation du site Natura 2000.

En conséquence le plan de financement correspondant est le suivant :

Actions	Dépenses	Financeurs	Recettes
Dépenses salariales Animation 0,65 ETP Communication 0,25 ETP	32 000 € 11 550 €	FEADER (60%)	78 630 €
Suivis naturalistes	20 000 €		
Animation agricole Réalisation des diagnostics MAEC	32 500 € 35 000 €	Région (40%)	52 420 €
TOTAL	131 050 €		131 050 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- A APPROUVÉ le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2025,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et du FEADER, conformément au plan de financement, et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

(Délibération CS 24-12-06)

Point n°9 : approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023, Thibault MOURIER est affecté à 100% sur les missions d'animation-gestion LEADER depuis le 15 septembre 2023.

Le plan de financement proposé pour l'année 2025 correspond à ce temps de travail de 1 ETP pour le poste animation-gestion LEADER au titre de la programmation 2023-2027. Il prend également en compte les modalités de calcul de l'animation-gestion fixée par la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, basée sur un cout horaire de 29,29 euros.

En cohérence le plan de financement proposé est donc le suivant :

Dépenses	Montant € TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales du chargé de mission : $1607 \times 29,29 = 47\,069,03$ €			
- 1 ETP	47 069,03 €		
- couts indirects 15%	7 060,35 €	80 %	20 %
Total de dépenses éligibles	54 129,38 €	43 303,50 €	10 825,88 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- A APPROUVÉ le plan de financement du poste animation-gestion LEADER pour 2025 au titre de la programmation 2023-2027,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 23 à hauteur de 80 % soit 43 303,50 €.

(Délibération CS 24-12-07)

Point n°10 : point sur l'avancement du programme LEADER : bilan de la 1ère phase des appels à projets et perspectives

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le programme LEADER pour la période 2023-2027 sur le territoire est porté conjointement par les Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry (GAL Castelroussin-Valençay).

Malgré des retards dus à l'absence des outils de pilotage et d'instruction mis en place par la Région pour cette nouvelle programmation, le GAL Castelroussin Val de l'Indre a assuré l'animation et la gestion du programme dès 2023 en lançant une première vague d'appels à projets.

Ceux-ci se terminent le 31 décembre 2024 et il est d'ores et déjà prévu de préparer la 2^{ème} phase d'appels à projet, d'autant plus que le programme LEADER va être dorénavant pleinement opérationnel grâce aux outils lancés par les services de la Région au cours des dernières semaines.

Monsieur Thibault MOURIER effectue une présentation du bilan de la 1^{ère} phase d'appels à projet du programme LEADER 2023-2027.

En résumé :

- Au total 19 dossiers ont été présentés ou vont être présentés devant les groupes d'appels à projet
- 8 dossiers concernent la fiche-action « Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural », avec un taux de consommation financière prévisionnelle de 88,3%
- 8 dossiers concernent la fiche-action « Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire », avec un taux de consommation financière prévisionnelle de 105,4%
- 3 concernent la fiche-action « Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain », avec un taux de consommation financière prévisionnelle de 38,6%.
- La liste des dossiers détaillés a été présentée en séance.

Des adaptations sont en cours de préparation pour la 2^{ème} phase des appels à projet, afin d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement du programme qui devrait monter en puissance. Ceux-ci seront présentés pour validation lors d'une réunion du comité de programmation fixée le 18 décembre prochain.

Afin d'assurer la promotion de cette nouvelle phase, un séminaire est prévu pour être organisé début 2025. Le contrat de l'animatrice Leader du Pays de Valençay s'est terminé le 15 novembre 2024, une procédure de recrutement est en cours. Le calendrier prévu initialement sera donc modifié en fonction de la date du recrutement. Le calendrier de lancement de la 2^{ème} phase d'appel à projet sera donc adapté en conséquence.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur l'avancement du programme LEADER, le bilan de la 1^{ère} phase des appels à projets et les perspectives pour l'année 2025.

Point n°11 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG36 à compter du 1er janvier 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE communique les informations issues du courrier du 18 décembre 2023 du Centre de Gestion, qui a informé du renouvellement de son marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC).

Trois candidats ont répondu à la consultation. La Commission d'Appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 25 juin 2024 et a retenu la meilleure offre selon les critères d'attribution du cahier des charges.

Le marché d'assurance a été attribué à GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (assureur) & SIACI SAINT-HONORE (gestionnaire du contrat).

Il est rappelé que le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait rejoint le contrat pour la période précédente, entre 2020 et 2024.

Aussi, le Pays Castelroussin Val de l'Indre manifeste à nouveau son intérêt et souhaite renouveler la prestation de contrat d'assurance des risques statutaires pour la période de 2025 à 2028 selon les conditions identiques à celles retenues antérieurement.

Les conditions et garanties du contrat sont indiquées comme suit :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- Considérant que les risques statutaires peuvent être garantis au moyen d'un contrat d'assurance et que le Centre de Gestion propose un contrat groupe permettant de mutualiser les risques ;

- Vu les propositions de taux d'assurance du contrat garantissant les risques statutaires retenu par le Centre de Gestion pour le contrat sur la période 2025-2028, à savoir :

- Assureur : GROUPAMA Centre Atlantique
- Courtier : Siaci Saint Honoré
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions (garanties/franchises/taux) : proposition retenue

- Garanties IJ 100%
- Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)
- Taux : 5.74%.

Pour les agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions (garanties/franchises/taux) : proposition retenue

- Garanties IJ 100%
- Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Taux : 1.21%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité (22 voix POUR, Monsieur Xavier ELBAZ, Président du Centre de gestion de l'Indre, n'ayant pas pris part au vote) :

- A AUTORISÉ le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de contrat,
- A AUTORISÉ le Président à verser au Centre de Gestion un montant forfaitaire annuel défini par son Conseil d'Administration correspondant à l'adhésion à cette mission additionnelle et qui, pour information, s'établit à 45 € par an, suivant le nombre total d'agents (6) CNRACL et IRCANTEC.

(Délibération CS 24-12-08)

Point n°12 : questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE a remercié Madame Mathilde FOUCHET, Conseillère Régionale, pour sa présence régulière et active lors des réunions du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour conclure la réunion, Le Président a informé les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays :

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) : Mercredi 22 janvier 2025 à 18h00 à Châteauroux (salle polyvalente de Balsanéo)
- Comité Syndical : Mercredi 05 février 2025 à 18h00 à Méobecq (salle Saint-Pierre).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.